LES

EFFETS GÉNÉRAUX DU MARIAGE

ET LE

RÉGIME MATRIMONIAL

COMMENTAIRE DU LIVRE II, TITRES V ET VI

DU CODE CIVIL SUISSE

PAR

C. DROIN

DOCTEUR EN DROIT
AVOCAT AU BARREAU DE GENEVE



GENÈVE LIBRAIRIE KUNDIG Éditeur 4, Rue du Rhône, 4

PARIS
ROUSSEAU & Cit
Éditeurs
14, Rue Soufflot, 14

1916

Classification des matières contenues aux titres V et VI du Livre II du Code Civil	Page
TITRE CINQUIÈME	•
DES EFFETS GÉNÉRAUX DU MARIAGE	
_	
INTRODUCTION	
A. Droits et devoirs des époux L'union conjugale § 1. Géneralités § 2. Comment l'union conjugale prend-elle naissance? § 3. Comment l'union conjugale prend-elle fin? § 4. De qui l'union conjugale est-elle composée?	3 4 4
\$-3. Comment l'union conjugate prend-elle fin?	6
B. Représentation de l'union conjugate	7
C. D. et F. Capacité civile de la femme mariée	8 8
2. Droit d'ester en justice (Prozessfähigkeit) 3. Droit de la femme de contracter avec son mari	13 13 14
Mesures protectrices de l'union conjugale 1. Les mesures générales 2. La suspension de la vie commune 3. Mesures relatives aux débiteurs des époux 4. Mesures concernant l'exécution forcée entre époux.	
CHAPITRE UNIQUE	
. Droits et devoirs des époux	
Section I. — Droits et devoirs des deux époux § 1. Droits et devoirs juridiques 1. Obligation d'assurer d'un commun accord la proc	18 18 19
périté de l'union conjugale. 2. Obligation de pourvoir à l'entretien et à l'éducation des enfants.	19 20
3. Obligation des époux d'habiter ensemble § 2. Droits et devoirs moraux. 1. Obligation de fidélité 2. Devoir d'assistance.	22 23 23 24

Page	S
Section II. — Droits et devoirs du mari	4.
8 1. Droits du mari.	i
1. Le mari chef de l'union conjugale	4
a) Aperçu historique 2	
b) Droit comparé	-
c) Discussions relatives à l'art. 160, al. 1 C. C. 2	-
d) De la portée des mots e chef de l'union conju-	9
gale p contenus à l'art. 160, al. 1	Α.
5410 11 001111011110 11 11 11 11 11 11 11	U
aa) Etendue et limite de la capacité civile de	
la femme mariée	
	2
cc) Droit de décision de la femme dans l'union	'.
conjugale	-
dd) Les sanctions des art. 160, al. 1 et 161,	
$\mathbf{al}, 3, \ldots, \ldots, \ldots, 3$	17
	17
§ 2. Devoirs du mari: obligation d'entretien	3
1. Généralités	3
2. Etendue de l'obligation d'entretien du mari.	4.
Section .III — Droits et devoirs de la semme	19 :
a i biolo de la fomino.	19
1 EH 280 T31	19
2. Droit de porter le nom du mari	50
3. La femme acquiert le droit de cité du mari	
a) Point de vue international	14
and Ha Saisse abouse time attainer is	54
bb) Une Suissesse épouse un étranger.	55 ⋅
b) Point de vue intercantonal	55
§ 2. Devoirs de la femme	56
2. La semme doit diriger le ménage (Schlüsselgewalt)	BO
2. La lemme doit direct le menage (confuscione la mari	. ,
3. La lenime doit, eventuellement, entitional la mail	61
er its chance	
	62:
B. Representation de l'union compagne	62
Introduction	63
2661504 1" — Techt decitement as a mann and a	
	66
	66
A Droit contonal anterially all Gode Civil	66
2. Caractéristique du droit de représentation ordi-	500
• 3. 7. (amana maani60	67,
a Conditions assentialles nour one le droit de repre-	44
) Płoż do mozioru	69
b) Existence d'un foyer conjugal	70
4. Droits des tiers. 5. Etendue du droit de représentation ordinaire de la	130
2. Rienane an along de tablessementen organisment	72
iemine	75:
6. Limites de la responsabilité du mari	
in the second	2.4

TABLE DES MATIÈRES	127
•	Pages
a) Rapports entre époux	75
b) Rapports avec les tiers .	76
8.9 Denit de concesantation extraordinaire de la forme	78
§ 2. Droit de représentation extraordinaire de la femme § 3. Déchéance du droit de représentation ordinaire de	10
	0.4
1. Droit de représentation du mari	81
9 Droit de samécantation de la forame	81
2. Droit de représentation de la femme.	81
a) introduction et généralités	81
b) Déchéance du droit de représentation ordinaire	83
aa) Premier cas: la femme abuse du droit de	0.0
réprésenter l'union conjugale	83
bb) Deuxième cas : Incapacité de la femme .	84
3. Etendue du droit de déchéance du mari.	85
a) Effets de la déchéance entre époux.	85
b) Effets de la déchéance vis-à-vis des tiers	86
4. Distinction entre les tiers de bonne foi et les tiers	
de mauvaise foi au point de vue de l'art. 164	88′
5. A quel endroit les publications doivent-elles être	•
faitee?	90
§ 4. Révocation de la déchéance du droit de représenter	
l'union conju ale.	.91
§ 5. Révocation des pouvoirs extraordinaires	94
C. Droit de la femme mariée d'exercer une protession ou une industrie	OF
Section I — Introduction	95
Section I. — Introduction. § 1. Droit comparé.	95
	95
	97
Section II. — L'autorisation maritale	100
§ 1. De la forme dans laquelle l'autorisation maritale doit	
être donnée	100
§ 2. Quid si le mari est sons tutelle?.	101
§ 2. Quid si le mari est so is tutelle?. § 3. Du retrait de l'autorisation maritale. § 4. Interprétation des termes « profession » et « indus-	103
§ 4. Interprétation des termes « profession » et « indus-	
« trie » dans l'art. 167 .	105
§ 5. De l'influence de la profession ou de l'industrie de la	
femme sur les biens matrimoniaux.	110
1. Sous le régime de l'union des biens	110
2. Sous le régime de la communauté.	110
3. Sous le régime de la séparation de biens	111
§ 6. Conséquences du refus du mari de donner à sa femme	
l'autorisation prévue à l'art. 167, al. 1	111
1. Conséquences entre époux.	111
a) Conséquences pour la femme.	111
1. Conséquences entre époux. a) Conséquences pour la femme. b) Conséquences pour le mari	113
2. Conséquences à l'égard des tiers	114
 a) La femme exerce une industrie ou une pro- 	_
fession sans que les publications prévues à l'art.	
167, al. 3 aient été faites.	115
b) La fémme exerce une profession ou une indus-	
trie sans le consentement du mari, alors que	
les publications prévues à l'art. 167, al. 3 ont	
44.4	

	Posit de la ferma d'autor de trulter de	Pages
υ.	Droit de la femme d'ester en justice (Prozessfähigkeit)	117
	Section I. — Historique de l'art. 168 C. C.	117
	Section II Portée de l'art. 168 C. C.	118
	3 1. Etenque du droit de la femme d'ester en justice	118
	§ 1. Etendue du droit de la femme d'ester en justice § 2. Limitation du droit de la femme d'ester en justice.	119
	i. I vived un mot a tiers e contenii a fart 188 al e	119
	L. FUIDE UN DELINE & ATTORE, IN CONTANTIO L'ART 480 AL O	440
	5. Portee des mots e le mari a seul qualité nour le	
	representer a inseres a l'art, 168, al 9	120
	4. Sens du mot a contestation » contenu à l'art. 168,	
	al. 2	126
F.	Mesures protectrices de l'union conjugale	
	Section I. — Généralités	129
	Section I. — Généralités 8 1 Introduction	129
	§ 1. Introduction § 2. Cas dans lesquels le juge peut intervenir	129
	1. Un des époux néglige ses devoirs de famille.	131
	2. Un des époux expose son conjoint à honte, péril ou	131
	dommage	133
	a) Péril	133
	a) Péril. b) Honte	133
	c) Dommage	134
	§ 3. Le rôle du juge.	134
	§ 3. Le rôle du juge. 1. Proit de réprimande	135
	2. Droit de prendre les mesures prévues par la loi pour	14.0
	sauvegarder les intérêts de l'union conjugale	135
	Section II. — Droit du juge de suspendre la vie commune.	138
	S 1 Généralités	138
	\$ 1. Généralités. \$ 2. Cas dans lesquels le juge peut autoriser la cessation	100
	de la vie commune	145
	1. La vie commune compromet la santé d'un des	140
	conjoints.	145
	2. La vie commune compromet la réputation d'un des	
	époux.	146
	3. La vie commune menace gravement la prospérité des	, 77,
	anaires d'un des époux	147
	4. Suspension provisoire de la vie commune au cours	1 1
	d'une demande en divorce ou en séparation de corps	447.
	§ 3: Droit du juge de régler les subsides que l'une des	6.3
	parties doit à l'Eutre.	148
	parties doit à l'autre. § 4. Effets de la suspension non autorisée de la vie com-	
	mune	149
	Section III - Masuras relativas aux déhitaure des inonx	~450
	§ 1. Généralités	150
	§ 2. Etendue des pouvoirs du juge.	152
	§ 3. Situation des tiers débiteurs du mari	"151
	§ 4. Tiers auxquels s'applique la décision du juge	135
	\$ 1. Généralités \$ 2. Etendue des pouvoirs du juge \$ 3. Situation des tiers débiteurs du mari \$ 4. Tiers auxquels s'applique la décision du juge \$ 5. Biens sur lesquels porte l'ordonnance du juge \$ 5. Durée et révocation des mesures indiciaires	157
	Section IV. — Durée et révocation des mesures indiciaires	457

	Pages
Section V. — Exécution forcée entre époux	159
§ 1. Règle générale : Exécution forcée interdite entre époux	160
1. Généralités	160
2. Des droits auxquels l'interdiction de l'art. 173	
s'applique	162
3. Durée de l'interdiction de poursuivre par voie d'exé-	102
cution forcée.	163
4. Du droit de contrôle de l'Office des Poursuites	
5. Da divit de controle de l'Othos des l'ouisules .	164
5. Privation des droits civiques	164
§ 2. Exception au principe de l'interdiction de l'exécution	
forcée entre époux	165
1. Première exception: Droit de participation du	
conjoint lorsque des tiers poursuivent l'autre époux	165
a) Droit de participer à une saisie requise par	
un tiers.	166
b) Droit d'intervention de l'un des énoux dans	
la faillite de l'antre	169
la faillite de l'autre	169
bb) Faillite de la femme	170
2. Deuxième exception: Droit de l'un des époux de	110
A. Douxione exception, fracts control con control	
requérir l'exécution forcée contre son conjoint	
lorsque les biens de ce dernier ne cont pas suffisants	
pour désintéresser ses créanciers	171
u) Par voie de snisie. b) Par voie de faillite	172
b) Par voie de faillite	174
3. Troisième exception : Droit de poursuivre l'exécu-	
tion forcée en cas de séparation de biens légale et	
judiciaire ou de fixation de subsides par le juge.	175
a) Séparation de biens légale ou judiciaire	175
b) Recouvrement des subsides alloués par le juge	175
Actes juridiques entre époux et dans l'intérêt du mari	178
Introduction	178
Section I. — Droit comparé et droit cantonal autérieur au code	179
Section II. — Historique de l'art. 177 C. C.	181
•	
Section III Actes juridiques entre époux	183
§ 1. Actes juridiques conclus entre époux relativement	
aux obligations qui découlent du mariage.	184
§ 2. Actes juridiques entre époux qui ne découlent pas	
naturellement du mariage	186
§ 3. Actes juridiques entre époux dont la validité est sub-	
ordonnée à l'approbation de l'autorité tutélaire	187
1. Donations	189
a) Donation de la femme au mari	189
b) Donation du mari à la femme	189
2. Contrats de sociétés commerciales conclus entre	
·	192
a) Epoux mariés sous le régime légal	192
and Specific on pore collectif	
aa) Société en nom collectif	192
bb) Société simple	193
117	

cc) Société en commandite	5
Section IV. — Engagements pris par la femme envers des tiers en faveur de son mari	7
Section V. — Quid des engagements conclus conjointement par les deux époux?	". 1 ::
TITRE SIXIÈME	
DU RÉGIME MATRIMONIAL	
INTRODUCTION	
4. Situation de la femme en cas de déconfiture du mari	7 1789 100 1111 118 223 24
CHAPITRE I	2. 1 2. 1
DISPOSITIONS GENERALES	
B. Régime conventionnel Section I. — Choix du régime. \$4 De la manière dont s'établit le régime conventionnel.	10 41 41 12

		Pages
	1. Obligation de choisir l'un des régimes prévus par	
	la loi	243
	2. Quid en cas de référence à un régime cantonal	045
	antérieur ? . 3. Limitation spéciale du droit de contracter résultant	245
	de l'art. 226, al. 2 C. C.	246
£	3. De l'époque à laquelle le contrat de mariage peut être	240
8	conclu	248
8	conclu	
o	conventionnel	251
	1. Application du régime extraordinaire	251
	2. Incapacité de discernement survenue pendant le	
	mariage.	252
§	5. Contenu du contrat de marrage	252
	1. Stipulations pour lesquelles un contrat de mariage	010
	est indispensable	252
	2. Stipulations permises, mais non indispensables.	253
	3. Stipulations interdites.	$\frac{257}{257}$
	a) Stipulations contraires aux bonnes mœurs.	258
	 b) Clauses illicites c) Un contrat de mariage peut-il être conditionnel? 	259
	d) De la portée des s'ipulations interdites figu-	433
	rant dans un contrat de mariage	260
	aa) Vis-à-vis des tiers.	260
	bb) Entre époux.	260
8	6. Transfert de la propriété des biens matrimoniaux à la	
3	suite de la conclusion d'un contrat de mariage	261
•	1. Biens meubles a) Entre époux b) Opposabilité du transfert aux tiers.	262
	a) Entre époux	262
	b) Opposabilité du transfert aux tiers.	263
	2. Biens immeubles	263
	a) Entre époux	263
_	2. Biens îmmeubles a) Entre époux b) Vis-à-vis des tiers.	267
§	7. De la manière dont le con rat de mariage prend un .	267
	1. Par la volonté des deux parties	267
	2. Par la volonté d'une seule des parties contractantes	268
	3. Par la volonté d'un tiers	268 268
	4. Au moyen d'une décision prise d'office par le juge.	269
	5. Par l'effet de la loi	269
		269
	b) Par le divorce. c) Par l'annulation du mariage.	270
	6. Par la mort d'un des époux ou des deux époux s'ils	
	décèdent ensemble	
8	décèdent ensemble . 8. Interprétation du contrat de mariag : 9. Valeur juridique d'un contrat de mariage régulier	270
8	9. Valeur juridique d'un contrat de mariage régulier	
	lorsone le mariage est nul	272
Ş	10. Situation juridique des tiers en cas de modification du	
•	régime matrimonial en cours de mariage	273
	1. Portée de l'art. 179, al. 3. Le contrat nouveau ne	0=0
	peut nuire aux tiers.	273

0.7	Page
 Le contrat nouveau peut-il profiter aux tiers? Actes juridiques autres que le contrat de mariage, 	276
conclus entre époux 4. La loi accorde-t-elle aux tiers des droits autres que celui de l'art. 179, al. 3, en cas de changement de régime matrimonial en cours de mariage?	27'
Section II. — Capacité des parties	27
§ 1. Capacité de discernement	279
§ 2. Nécessité pour les mineurs et les interdits d'être auto-	279
rises par jeur representant legal	280
1. Contrat de mariage conclu par un mineur	28
 Contrat de mariage conclu par un interdit majeur. Contrat de mariage conclu avec le consentement du tuteur mais sans l'approbation de l'autorité tutélaire. 	284
4. Contrat de mariage conclu sans le consentement du	289
5. Refus du représentant légal de donner son consen- tement	289 289
Section III. — De la forme du contrat de mariage.	283
§ 1. Règles générales applicables à tous les contrats de	400
mariage	284
1. Forme authentique obligatoire	284
2. Signatures à l'acte.	286
§ 2. Règles spéciales applicables aux contrats conclus en	900
cours de mariage. 1. Approbation de l'autorité tutélaire	289 289
2. Conditions requises vis-a-vis des tiers	291
§ 3. De la forme à observer pour modifier ou révoquer un	
contrat de mariage	292
C. Régime extraordinaire	292
Introduction	292
Section I. — Séparation de biens légale.	293
§ 1. Séparation de biens légale obligatoire	294
1. Conséquences de la séparation de biens légale lors-	
qu'il y a faillite du mari	295
 a) Epoux mariés sous le régime légal . b) Epoux mariés sous le régime de l'unité des biens 	295 296
c) Epoux maries sous le régime de la communauté	.200
de biens.	296
d) Epoux mariés sous le régime de la séparation	- "
de biens conventionnelle	296
e) Responsabilité subsidiaire de la femme.	297
 Faillite de la femme a) Epoux mariés sous le régime de l'union des biens 	297 2 97
b) Epoux mariés en communauté	298
c) Epoux mariés sous le régime de la séparation	41.00
de biens conventionnelle	298

	Pages
3. De la publication de la séparation de biens dans le	-
cas de l'art. 182, al. f	29 8
§ 2. Séparation de biens légale facultative	3 00
Section II. — Séparation de biens judiciaire.	302
§ 1. Droit comparé. Généralités § 2. Séparation de biens judiciaire prononcée à la requête	302
§ 2. Séparation de biens judiciaire prononcée à la requête	
de la femme	3 04
1. Introduction	304
2. Cas dans lesquels la femme peut intenter une action	
en séparation de biens.	305
a) Le mari néglige de pourvoir à l'entretien de sa	205
femme et de ses enfants	305
les apports de la femme	307
c) Insolvabilité du mari ou de la communauté	309
d) En cas de séparation de corps	310
§ 3. Séparation de biens judiciaire prononcée à la requête	0.0
du mari	310
1. introduction.	310
2. Examen des cas énumérés à l'art. 184	312
a) Insolvabilité de la femme	312
b) Refus injustifié de la femme de donner à son	
mari l'autorisation dont il a besoin, en vertu de	
la loi ou du contrat, pour disposer des biens matrimoniaux	949
c) La femme demande des suretés pour ses apports	313 316
d) En cas de séparation de corps	317
§ 4. Séparation de biens judiciaire prononcée à la requête	011
d'un créancier.	317
§ 5. Séparation de biens prononcée d'office par le juge.	321
Section III. — Date de la séparation de biens	321
§ 1. Réproactivité de la séparation de biens légale par	321
suite de faillite	322
§ 2. Date de la séparation de biens judiciaire	326
§ 3. Inscription de la séparation de biens au registre des	
régimes matrimoniaux, après jugement ou faillite	32 9
1. En général	329
2. Qui peut requérir l'inscription ?	330
a) Inscription à la suite de faillite	330
b) Inscription à la suite d'une séparation de	. 220
biens judiciaire	330
Section IV. — Révocation de la séparation de biens	332
§ 1. Historique de l'art. 187 et principes généraux.	332
§ 2. Conditions requises pour que la révocation puisse avoir	949
lieu	333
2. Deuxième condition: Décision du juge	334 334
§ 3. Portée de la décision du juge.	335
§ 4. A quels genres de séparation de biens l'art. 187 C. C.	000
est-il applicable?	3 35

). Modification du régime	337
Section I. — Garanties des droits des créanciers	337
§ 1. Généralités,	337
§ 2. De la nature des droits que les créanciers de l'un des	ন বল্ডিক
époux possèdent contre l'autre conjoint en cas de chan-	1-7-54
	341
§ 3. De l'étendue des droits que les créanciers d'un époux	1. J. W. 18
possèdent contre l'autre conjoint en cas de changement	
de régime	343
	343
	345
§ 4. Disposition spéciale concernant les biens que la	
femme retire de la faillite de son mari ou d'une saisie	316
pratiquée contre lui . 1. Droits de la femme résultant de son régime ma	
trimonial	316
2. Droits de la femme résultant de sa qualité de	
créancière de son mari, indépendamment du régime	
matrimonial	349
matrimonial. 3. Droit de la femme de produire dans la déuxième	物學物
	350
a) La première faillite du mari ma pas abouti à	理解模
la séparation de biens légale	351
b) La première faillite du mari a abouti à la sépa-	352 +
ration de biens légale.	- 20G
aa) La séparation légale existe encore au	352
moment de la deuxième faillite. (b) La séparation légale n'existe plus lors	
de la deuxième faillite	352
4. De la nature juridique des biens retirés par la	
femme d'une saisie à laquelle elle a participé	353
	354
Section II. — De la liquidation en cas de séparation de hiens	
8 1. Historique de l'art. 189	354
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app'ique	
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app'ique	354 355
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'applique . \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr . \$ 4. Répartition des bénéfices et des pertas . A Pénartition des bénéfices	354 355 357 358 358
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'applique . \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr . \$ 4. Répartition des bénéfices et des pertas . A Pénartition des bénéfices	354 355 357 358 358 361
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des pertos \$ 1. Répartition des bénéfices \$ a) Union des biens \$ b) Communauté de bic.	354 355 357 358 358 361 363
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des performances 1. Répartition des bénéfices a) Union des biens b) Communauté de bic.	354 355 357 358 358 361 364
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des performances 1. Répartition des bénéfices a) Union des biens b) Communauté de bic.	354 355 357 358 358 361 363
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des perres \$ 4. Répartition des bénéfices \$ 6. Union des biens \$ 6. Communauté de bic.1 \$ 2. Répartition du déficit \$ 5. Droit de la femme d'exiger des suret s.	354 355 357 358 358 361 364
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des perres \$ 4. Répartition des bénéfices \$ 6. Union des biens \$ 6. Communauté de bic.1 \$ 2. Répartition du déficit \$ 5. Droit de la femme d'exiger des suret s.	354 355 357 358 358 361 363 364 365 366
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des perres 1. Répartition des bénéfice a) Union des biens b) Communauté de bic. 2. Répartition du déficit § 5. Droit de la femme d'exiger des suret s. E. Biens réservés.	354 355 357 358 358 361 363 364 365 366 5
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des perres 1. Répartition des bénéfice a) Union des biens b) Communauté de bic. 2. Répartition du déficit § 5. Droit de la femme d'exiger des suret s. E. Biens réservés.	354 355 357 358 358 361 363 364 365 366 5
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des pertos \$ 4. Répartition des bénéfices \$ 6. Union des biens \$ 6. Dommunauté de bic.1 \$ 7. Répartition du déficit \$ 8. Droit de la femme d'exiger des suret s. E. Biens réservés Section I. — Constitution \$ 1. En général \$ 2. Quels sont les biens qui peuvent être réservés ? \$ 2. Des différentes manières de constituer les biens réservés	354 355 357 358 358 361 363 364 365 365 370 370
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des pertec \$ 4. Répartition des bénéfices \$ 6. Union des biens \$ 6. Double de la femme d'exirer des suret \$ 7. Répartition du déficit \$ 8. Droit de la femme d'exirer des suret \$ 8. Biens réservés \$ 8. Section 1. — Constitution \$ 9. Len général \$ 9. Quels sont les biens qui peuvent être réservés ? \$ 1. En général \$ 2. Quels sont les biens qui peuvent être réservés ? \$ 3. Des différentes manières de constituer les biens réservés \$ 4. Riens réservés par contrat de mariage	354 355 357 358 364 363 365 366 366 370 370 370 370
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des perros \$ 4. Répartition des bénéfices \$ 6. Union des biens \$ 6. Donnunauté de bic. \$ 7. Répartition du déficit \$ 8. Droit de la femme d'exiger des suret \$ 8. Biens réservés \$ 9. Les général \$ 1. En général \$ 2. Quels sont les biens qui peuvent être réservés \$ 3. Des différentes manières de constituer les biens réservés \$ 1. Biens réservés par contrat de mariage \$ 2. Biens réservés par libéralités proyenant de tiers	354 355 357 358 361 363 364 365 366 370 370 370
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des perton \$ 5. Répartition des bénéfices \$ 6. Droit de la femme d'exiger des suret \$ 7. Répartition du déficit \$ 8. Droit de la femme d'exiger des suret \$ 8. E. Biens réservés \$ 9. Constitution \$ 1. En général \$ 2. Quels sont les biens qui peuvent être réservés ? \$ 3. Des différentes manières de constituer les biens réservés \$ 1. Biens réservés par contrat de mariage \$ 2. Biens réservés par libéralités provenant de tiers \$ 3. Biens réservés par l'effet de la loi.	354 355 357 358 361 363 364 365 366 370 370 370 370 378
\$ 2. Des cas auxquels l'art. 189 s'app!ique \$ 3. De la manière dont la liquidation s'opèr \$ 4. Répartition des bénéfices et des perios \$ 4. Répartition des bénéfices \$ 6. Union des bénéfices \$ 6. Communauté de bic.1 \$ 7. Répartition du déficit \$ 8. Droit de la femme d'exiger des suret \$ 8. Droit de la femme d'exiger des suret \$ 9. Constitution \$ 1. En général \$ 2. Quels sont les biens qui peuvent être réservés ? \$ 3. Des différentes manières de constituer les biens réservés \$ 1. Biens réservés par l'offet de la loi \$ 2. Piens réservés par l'offet de la loi \$ 3. Diens réservés par l'offet de la loi \$ 4. Piens réservés par l'offet de la loi \$ 5. Droit de la loi \$ 6. Droit de la loi \$ 7. Droit de	354 355 357 358 361 363 364 365 366 370 370 370

. TABLE DES MATIÈRES	935
	Pages
 b) Examen des différents genres de biens réservés 	
par l'effet de la loi	381
aa) Effets exclusivement destinés à l'usage	001
personnel d'un des époux bb) Biens de la femme qui servent à l'exer-	381
cice de sa profession ou de son industrie.	387
cc) Produit du travail de la femme en	301
dehors de son activité domestique	391
Section II. — Effets juridiques attachés à la qualité de biens réservés	397
§ 1. En général	397
§ 1. En général . § 2. Obligation de la femme de contribuer aux charges du	
mariage 1. Sur ses biens réservés en général.	3 99
1. Sur ses biens réservés en général.	399
2. Sur le produit de son travail .	400
3 Fixation de la contribution de la femme en cas de désaccord	402
	-
Section III. — Du fardeau de la preuve	402
§ 2. Fardeau de la preuve à la charge d'un tiers	402 403
3 24 2 at 40 at 40 10 prod 14 at 12 charge 4 th 11018 ,	400
- CHAPITRE II	
DE L'UNION DES BIENS	
Of finitely and the first of the state of th	
Généralités sur le régime de l'union des biens	405
A. Propriété des biens des époux B. Administration, jouissance et droit de disposition.	405 408
C. Garantie des apports	409
D. Dettes	410
E. Récompenses	411
F. Dissolution.	412
A. Propriété des blens des époux	413

§ 1. En quoi consistent les biens matrimoniaux . § 2. De la propriété des biens matrimoniaux.

acquiert à titre onéreux .

aa) L'argent de la femme .

1. Biens matrimoniaux dont le mari est propriétaire

a) Le mari conserve la propriété de ses propres

b) Le mari devient propriétaire de tout ce qu'il

c) Le mari a la propriété de certains apports de

au porteur non individualisés

bb) Apports de la femme consistant en titres

cc) Les autres biens fongibles de la femme

413

413 414

414

414 418

418

418

418

418

418

421

424

Section I. — Biens matrimoniaux.

Section II. - Biens propres des époux .

§ 1. Biens de la femme. § 2. Biens du mari

en vertu de la loi

apports.

la femme

	Pages
(d) De justle manière s'opère la transmis-	
sion de la propriété de la femme au mari,	
dans le cas de l'art. 201, al. 3	425
d) Le mari est propriétaire des revenus et des	
fruits naturels des apports de sa femme.	428
	429
bb) Les fruits natureis.	
e) Différences entre le droit de propriété du mari	431
c) Differential and the first of the following of the control of t	
sur les objets énumérés à l'art. 201, al. 3 et	
son droit de propriété sur les fruits des apports	
de la femme	432
2. Biens matrimoniaux dont le mari devient proprié-	7 a falls
taire en vertu du contrat de mariage.	433
a) Historique de l'art. 199	433
b) Conditions legales requises pour l'application	
de l'art. 199	435
aa) Première condition : régime de l'union	
des biens	435
bb) Deuxième condition : conclusion d'un	
contrat de mariage	435
cc) Troisième condition : obligation de dresser	7
un inventaire.	436
dd) Quatrième condition : condition de délai	437
§ 3. Examen de quelques conséquences du système de	101
	438
, and the second of the second	
Section III. — De la preuve de la propriété des biens matrimoniaux.	441
§ 1. Première présomption légale: Les biens matrimoniaux	4.
sont présumés appartenir au mari (art. 196, al. 1)	441
1. De la portée de la présomption de l'art. 196, al. 1	442
2. De la durée de la présomption de l'art. 196, al. 1.	443
3. Des personnes à qui la présomption de l'art. 196,	
al. ! profite	443
§ 2. Deuxième présomption légale (art. 196, al. 2): Remplois	445
1. De la p rtée de la présomption de remploi en faveur	
de la femme.	446
2. De la portée de la présomption de remploi en faveur	
du mari	447
3. Théorie des remplois	447
a) Généralités	447
b) Dans quels cas y a-t-il remploi et sur quels	
biens le remploi porte-t-il?	448
c) Les acquisitions nouvelles doivent-elles rem-	110
placer des choses de même nature ?	450
Ulacer des choses de meme nature :	100
d) Par qui et avec quels fonds les nouvelles acqui-	451
sitions pouvent-elles être faites?	101
e) La volonté des deux époux est-elle nécessaire	452
pour qu'il y sit remploi?	452
aa) Acquisitions nouvelles faites par la femme	×>
bb) Acquisitions nouvelles faites par le mari	453
f) Comment et quand la semme doit-elle manises-	
ter son intention?	454

	Pages
g) Situation des tiers telle qu'elle résulte de la	•
presomption de l'art. 196, al. 2	456
S V. IIVISICIUE DEESCHIDLION 199918 (1) FAS da la sonfastion	
quin inventaire authentique), art. 197, al. 2	458
1. Generalites	458
2. Conditions requises pour que la présomption de	
l'art. 197, al. 2 déploie ses effets.	459
a) Première condition : Confection d'un inventaire	459
 b) Deuxième condition : L'inventaire doit être dressé en la forme authentique 	100
c) Troisième condition : Délai	460
3. De la portée de la présomption légale de l'art. 197,	462
al. ?	463
Section IV Inventaire.	
	463
Administration, jouissance, droit de disposition Généralités	466
Section I. — Administration	466
§ 1. Droit d'administration du mari	467
1. Bione que la mani a la drait d'administration	467
Biens que le mari a le droit d'administrer Durée de l'administration du mari	467
3. Droits et devoirs du mari comme administrateur des	467
biens matrimoniaux	468
4. Frais de gestion	469
5. Droits de la femme relatifs à l'administration de	409
ses apports par le mari.	172
a) Obligation du mari de renseigner en tout	
temps la femme sur l'état de ses apports	472
na) Historique de l'art. 215, al. 1	472
bb) Sanction de l'art. 205, al. 1	473
cc) Etendue et limites du droit conféré à la	
femme par l'art. 205, al. 1	474
b) Droit de la fsmme de requérir en tout temps	
des sûretés du mari	475
aa) Historique de l'art. 205, al. 2	475
bb) Etendue et limites du droit de la femme	150
de demander des súretis. cc) Forme dans laquelle la demande de sû-	476
retés doit être faite	479
dd) Consistance et valeur des sûretés.	479
6. Garantie des droits des tiers	481
§ 2. Droit d'administration de la femme.	482
	483
S 4 Nature at Atendua du droit de jouissance	483
 § 1. Nature et étendue du droit de jouissance § 2. Analogies et différences entre le droit de jouissance du 	400
mari sur les biens de sa femme et les droits et devoirs de	
l'usufruitier	4851
§ 3. Droit de jouissance du mari dans certains cas parti-	
culiers	488

	88
2. Créances.	188
3. Biens qui se détériorent par l'usage	189
	189
5. Forets et dois taillis	190
	190
§ 4. Responsabilite du mari	191
	192
Historique et généralités	192
§ 1 Droit de disposition du mari	495,
1. Etendue et limites de ce droit.	
2. Consentement de la femme	5V1
3. Situation des tiers avec lesquels le mari traite au	ÉΛÀ
sujet des apports de la femmé. a) Présomption de consentement	000 507
b) Cas dans lesquels la présomption de l'art. 202,	กักไ
al 9 act inapplicable	5ハケー
aa) Le tiers sait que le consentement n'a pas été donné.	j.
Atá donné	507
	- 7.E
ment n'a nas été donné	508
cc) il s'agit de Biens que chacun peut recon-	
naître comme apparterant a la lemme.	DNP
c) Situation des tiers vis-2-vis de la lemme dont.	
le mari a traité sans son consentement.	508
	511. 511
	516
2. Ditte de la folime de l'optione	
. datalite uss apports de la formité :	521
Section I. — Responsibilité du mari.	521
Section I. — Responsabilité du mari.	523
Généralités	523
Généralités § 1. Dettes du mari autérieures au mariage (art 206 n° 1). § 2. Dettes du mari nées pendant le mariage (art. 206 n° 2). § 3. Dettes contractées par la femme représentant l'union.	DZ3
§ 2. Dettes du mari nées pendant le mariage (art. 206 n° 2)	324
§ 3. Dettes contractées par la lemme representant l'union.	524
conjugate (art. 200 ii 3).	
	525 525
Introduction	320
	527
biens (Vollschulden). 1. Comme déhitrice unique	527
a) Dettes de la femme antérieures au mariage	527
b) Dettes de la femme contractées pendant le	. 4
maniaga avec le consentement du mari, ou en	
faveur de celui-ci, avec l'approbation de l'au-	
to the tradellation	527
) The Adam of Strong DVAN IA CONSENTATION ULL	-0-
mari .	527
	*

•	Pages
bb) Dettes faites par la femme en faveur du mari avec l'approbation de l'autorité	528
tutélaire	528
c) Dettes de la femme contractées dans l'exercice régulier d'une profession ou d'une industrie d) Dettes grevant les successions échues à la	5 2 8
femme	530
la femme 2. Dettes dont la femme est tenue comme débitrice	532
subsidiaire	5 32 532
 b) Conditions requises par la loi pour que la femme soit engagée subsidiairement. 	533
aa) Etat d'insolvabilité du mari	5 33
ménage commun	534
réservés (Sondergutsschulden). 1. En général	535 535
sur ses biens réservés a) Dettes que la femme a contractées en restrei-	541
gnant sa responsabilité dans cette mesure . b) Dettes que la femme contracte sans le consen-	541
tement de son mari c) Dettes contractées par la femme en outrepas-	542
sant son droit de représenter l'union conjugale § 3. Responsabilité de la femme quant aux dettes qui ne	543
sont pas énnmérées aux art. 201 et 208 § 1. De l'action fondée sur l'enrichissement illégitime	543 544
Deties des époux entre eux. Récompenses	546
Principes généraux.	546
Section I. — Exigibilité des récompenses	5 51
. § 1. En général	551
§ 1. En général	552
1. Dettes grevant les apports de la femme payées par les apports du mari	552
2. Dettes grevant les apports du mari payées par les apports de la femme	552
3. Dettes grevant les biens réservés de la femme, payées par des biens matrimoniaux	553
 4. Déttes grevant les biens matrimoniaux appartenant au mari, payées par les biens réservés de la femme 5. Dettes grevant les apports de la femme, payées par 	553
ses biens réservés	553
Section II. — Faillite du mari et saisie	553 553 553

•	Pages
2. Droit de participation de la femme en cas de saisie	Ĉ.
pratiquée contre son mari ou de faillite	554
3. Droits des créanciers du mari.	555
4. Droit de la femme de revendiquer ses apports qui	
existent en nature	556
5. De la compensation des créances entre époux en cas	`
d'exécution forcée	557
	559
3 L. 1 11/10B0 40 10 1041111 44411	
1. Historique de l'art. 211 2. Nature et portée du privilège de la femme	ಿ561 ⊹
S 2 Cor entered Situation du mari en cas de faillite de la	
famme au de cuicie protiquée contre elle	567
A Poillite de le fernme	567
9 Coisio protiguas contre la famme	568
§ 3. Cas spécial : Situation du mari en cas de faillite de la femme ou de saisie pratiquée contre elle 1. Faillite de la femme 2. Saisie pratiquée contre la femme 2. Saisie pratiquée contre la femme 3. Dissolution de l'union des biens 6. Dissolution de l'union des biens 6. Dissolution de l'union des biens quar suite du décès d'un	五块板
. Dissolution de l'union des biens	∞569↑
Généralités	569
Section I. — Dissolution de l'union des biens par suite du décès d'un	*
des énoux	့၁႗ၒ
Section I. — Dissolution de l'union des niens par suite su deces signification des époux. Section II. — Causes de dissolution du régime légal qui ne sont pas prévues par la loi	To the same
Section II. — Causes de dissolution du regime legal qui le prévues par la loi § 1. Causes qui résultent de la dissolution du mariage.	~ 577
o A Course and resultant de la dissolution du mariage.	511
1. Divorce	577
O Appulation du mariage	578
	578
e o Conoce qui récultant du changement de legime mani-	
monial.	579
THOUSEN.	579
Section III. — Partage des bénéfices et des pertes § 1. Historique § 2. Bènéfice.	579
§ 1. Historique	583
§ 2. Benence.	. 584
1. Palament us usteem pares entre énoux	584
	584
- \ D=KIKwamant des annorts us la lommo · ·	. 585
Tr Daylawamont use simules dir firetr	585
§ 3. Deficit	. 590
○ A TR - (= (a a)	590
1. En général	. 594
2. Denorition contractually.	. 595
Déficit causé par la femme Répartition contractuelle Len général	- 595
O Desite And Appointing Mr (100 Hottore Access)	n
cas de modification contractuelle.	
a) Droits des créanciers	597
b) Droits des héritiers	597
D) Dinies des normas	وموالعهم

CHAPITRE III

DE LA COMMUNAUTÉ DE BIENS

Communauté universelle. 1. Propriété 2. Administration 3. Dettes a) Dettes des époux vis-à-vis des tiers b) Dettes des époux entre eux 4. Dissolution de la communauté Communauté prolongée Communauté réduite. 1. Communauté universelle Section I. — Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités 2. Biens réservés de chaque époux	599 599 600 601 601 602 602 603 606 607 607
1. Propřiété 2. Administration 3. Dettes a) Dettes des époux vis-à-vis des tiers b) Dettes des époux entre eux 4. Dissolution de la communauté Communauté prolongée Communauté réduite 1. Communauté universelle Section I — Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle. Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	599 600 601 601 602 602 603 606 607
1. Propřiété 2. Administration 3. Dettes a) Dettes des époux vis-à-vis des tiers b) Dettes des époux entre eux 4. Dissolution de la communauté Communauté prolongée Communauté réduite 1. Communauté universelle Section I — Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle. Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	600 601 601 602 602 603 606 607
2. Administration 3. Dettes a) Dettes des époux vis-à-vis des tiers b) Dettes des époux entre eux 4. Dissolution de la communauté Communauté prolongée Communauté réduite 1. Communauté universelle Section I.— Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle. Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	600 601 601 602 602 603 606 607
3. Dettes a) Dettes des époux vis-à-vis des tiers b) Dettes des époux entre eux 4. Dissolution de la communauté Communauté prolongée Communauté réduite Communauté universelle Section I. — Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	601 601 602 602 603 606 607
a) Dettes des époux vis-à-vis des tiers b) Dettes des époux entre eux 4. Dissolution de la communauté Communauté prolongée Communauté réduite Communauté universelle Section I. — Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	601 602 602 603 606 607
b) Dettes des époux entre eux 4. Dissolution de la communauté Communauté prolongée Communauté réduite Communauté universelle Section I. — Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle. Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	602 603 606 607 607
4. Dissolution de la communauté Communauté prolongée Communauté réduite 1. Communauté universelle Section I. — Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle. Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	602 603 606 607 607
Communauté prolongée Communauté réduite Communauté universelle Section I.— Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle. Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	603 606 607 607
Section I.— Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle. Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	606 607 607
Section I.— Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle. Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	607 607
Section I.— Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle. Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	607
Section I. — Biens matrimoniaux et biens non matrimoniaux § 1. Actif de la communauté universelle. Biens matrimoniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matrimoniaux 1. Généralités	607
§ 1. Actif de la communauté universelle. Biens matri- moniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matri- moniaux 1. Généralités	•
§ 1. Actif de la communauté universelle. Biens matri- moniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matri- moniaux 1. Généralités	607
moniaux § 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matri- moniaux 1. Généralités	607
§ 2. Actif personnel de chaque époux. Biens non matri- moniaux	
moniaux . ,	
1. Généralités 2. Piens réseavés de chaque énoux	608
1. Generalites	608
T RIATE PARANUS (IN CHRICILE CHICLE)	608
2. Diens lessi tes de diagde opour	612
3. Biens incessibles de chaque époux	012
Section II. — Administration, disposition et jouissance des biens	
matrimouisux.	615
§ 1. De l'administration	616
1. Du droit d'administrer les biens communs	616
1. Du droit a saministier les piens communs	616
a) Droit du mari d'administrer les biens communs	010
b) Droit de la femme d'administrer les biens	621
communs	
§ 2. De la jouissance des biens communs	621
§ 3. Droit de disposition des biens communs.	622
4 Rn cónáral	622
9 De l'étendue et des limites du droit de disposition.	623
a) Actes par lesquels les époux disposent con-	
iointement	625
b) Actes de disposition faits par un seul des époux	
avec le consentement de l'autre.	625
aa) Consentement aux actes de disposition	
(a) Consentences and across de dispession	625
dans les rapports entre époux	0.0
bb) Consentement aux actes de disposition	629
dans les rapports des époux avec les tiers	631
	031
3. Répudiation de successions	
3. Repudiation de successions Continue III Dottos Possif des énoux et de la communauté vis-à-	
Section III. — Dettes. Passif des époux et de la communauté vis-à-	634
Section III. — Dettes. Passif des époux et de la communauté vis-à-	634 635
Section III. — Dettes. Passif des époux et de la communauté vis-à- vis des tiers 8 1 Passif de la communauté.	635
Section III. — Dettes. Passif des époux et de la communauté vis-àvis des tiers. § 1. Passif de la communauté. 4. Dettes des époux antérieures au mariage.	635 635
Section III. — Dettes. Passif des époux et de la communauté vis-à- vis des tiers 8 1 Passif de la communauté.	635 635

	Pages
b) Dettes contractées par la femme	639
aa) Dettes contractées par la femme repré-	-
sentant l'union conjugale	639
bb) Autres dettes contractées par la femme	003
durant le mariage à la charge de la com-	
munauté	639
§ 2. Passif personnel du mari.	643
§ 3. Passif personnel de la femme.	644
1. Dettes universelles de la femme	615
2. Dettes réservées de la femme	648
Annexe à la Section III	0.10
	648
3. Groupement des dettes par patrimoines responsables	U40 ·
§ 4. De l'exécution forcée pendant la communauté	649
Section IV. — Récompenses Réglement de comptes des patrimoines	
	651
entre eux	651
§ 1. En général	651
1. Dettes communes payées par les biens communs .	
2. Dettes réservées payées par les biens communs.	654
§ 2. Créances de la femme contre le mari et contre la	-2-3
communauté	658
1. Généralités	658
2. De la nature et de l'étandue du privilège de la	
femme	659
3. De l'incessibilité et de la renonciation de la femme	
5. De i nicessinitte et de la feminication de la femine	662
à son privilège et à son droit de participation	
§ 3. Créances du mari ou de la communauté contre la femme	663
Section V. — Dissolution de la communauté	663
Section V Dissolution de la communaux.	663
§ 1. Introduction	
§ 2. Dissolution de la communauté par suite du décès d'un	664
époux	
1 Droit compars	664
2. Liquidation de la communauté	665 665
3. Partage de la communauté	665
a) Principes généraux	665
h) Dortogo lágol	667
b) Partage légal	667
C) Parlage Conventioned	
4. Droit spécial attribus aux descendants du conjoint	670
prédécédé .	679
5. Situation spéciale du conjoint survivant indigne	200
6. Responsabilité du conjoint survivant.	682
a) Responsabilité du mari survivant	683
hi Responsabilité de la femme survivante.	685
aa) Droit de répudiation de la femme	685
bb) Mesure dans laquelle la femme qui ré-	- ,)
pudie est responsable des dettes com-	. ⊱∜
	688
munes.	
cc) Responsabilité de la femme qui accepte	con
la communauté .	
dd) Responsabilité des héritiers de l'éponx	
prédécédé ou des héritiers des deux époux	. 169 1
pr. = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	
	.00

•	Pages
7. Droit de reprise du conjoint survivant	691
§ 3. Dissolution de la communauté nour des motifs autres	001
que le décès d'un des époux.	694
1. Cessation de la communauté universelle par suite	094
de la dissolution du mariage pour des causes autres	
que le décès d'un conjoint.	695
a) Nullité de mariage	
b) Divorce.	695 695
c) Gas spécial : déclaration d'absence	
2. Dissolution de la communauté universelle pour	697
cause de changement de régime	60~
a) Adoption de la séparation de biens.	697
b) Adoption du régime légal	697
	698
B. Communauté prolongée.	698
Introduction	698
Section I. — Cas dans lesquels il v a communautà prolongge	702
§ 1. Historique de l'art. 229	702
§ 1. Historique de l'art. 229 § 2. Conditions requises pour que la communauté prolongée	
harse exister.	703
1. Entre quelles personnes et sous quelle forme la	
communavté peut-elle étre prolongée ?	704
2. Du caractère facultatif de la communauté prolongée	706
5. De l'approbation de l'autorité tutélaire	706
§ 3. Preuve de l'existence de la communauté prolongée	708
§ 4. De l'état d'indivision et de la suspension des droits	,,,,
successoraux résultant de la communauté prolongée	709
§ 5 Rapports dus par les communistes à la communauté	
prolongée	714
Section II. — De la composition de la communauté prolongée.	
§ 1. Biens qui composent la communauté prolongée.	716
1. Certains biens matrimoniaux existant au jour de la	716
mort de l'époux prédécédé.	~
	717
3. Les gains des parties	717
4. Les récompenses dues par les biens réservés ou	717
	740
§ 2. Biens qui sont exclus de la communauté prolongée	718
1. Certains biens communs ayant fait partie de l'an-	718
cienne communauté universelle	P40
2. Biens réservés	718
3. Biens incessibles des communistes	718
4. Certains gains des parties	719
5. Certains biens des enfants communs, qui existaient	719
au moment où la communauté a pris naissance.	740
6. Biens qui peuvent rentrer dans la communauté pro-	719
longée du consentement des parties	720
§ 3. De l'exécution forcée entre membres de la commu-	.70
nauté prolongée	794

Section III Administration	Page
Section III. — Administration et représentation de la communauté prolongée	j
protongee .	72
§ 1. Cas ou tous les enfants sont mineurs	72
	72
1 Pullocality 198 Dione, command Janes to the	;
o. Du grott de disposition du conjoint apprisent le serve	
	724
1. Ut 14 [68D0083 b) l) té du conicint asserti.	725
	727
1. Administration . 2. Droit de jouissance . 3. Droit de disposition . 4. De la responsabilità	727
2. Droit de jouissance	727
3. Droit de disposition	728
4. De la responsabilité	728
§ 3. Cas où les enfants en communauté sont en partie ma- jeurs, eu partie minaurs	
jeurs, en partie mineurs. 1. Administration. 2. Jouissance des biens communs	729
1. Administration.	729
2. Jouissance des biens communs 3. Droit de disposition	729
5. Droit de disposition.	729
4 Responsabilité	730
3. Droit de disposition. 4. Responsabilité 5. De la situation des tiers vis-à-vis de la communauté prolongée	•
p. 01011g 00	730
§ 5. De la repudiation des successions	731
Section IV. — Responsabilité quant aux dettes dans la communauté	
prolongée	-0:
prolongée . § 1. Passif dont la communauté prolongée est responsable.	731
1. Dettes de la communauté primitive	732
2. Dettes contractées pendant la communauté pro-	732
longée	770
§ 2. Passif dont l'énour survivant est grové	732
1. Dettes de la communauté primitive .	734
2. Dettes de la communauté primitive . 3. Passif dont l'épouse survivante est grevée . 1. Dettes de la communauté primitive .	734
§ 3. Passif dont l'épouse survivante est prevée	734
1. Dettes de la communauté primitive . 2. Dettes de la communauté prolongée . S. 4. Passif dont les préparts par les prolongée .	734
2. Dettes de la communauté prolongée	735 .
§ 4. Passif dont les enfants en communauté prolongée sont	736
1680011841/168	737
1 Deltes de la communanté mainitire	737
	737
b) Cas de décès de la mère	738 .
2. Dettes de la communauté prolongée	
C	
	739
Section VI. — Dissolution de la communauté prolongée	739
. S 1. Dissolution par la volonté des intéressés »	139
1. Sortie du conjoint survivant	740
2. Sortie des enfants maieurs	147
3. Sortie des enfants mineurs	73
§ 2. Dissolution par l'effet de la loi	A)
3. Sortie des enfants mineurs. § 2. Dissolution par l'effet de la loi	45

	Pages
a) Mort du conjoint survivant	745
b) Mariage du conjoint survivant	746
c) Faillite du conjoint survivant	746
2. Cas de dissolution légale provenant des enfants.	750
2. Cas de dissolution legale provenant des enfants.	730
§ 3. Dissolution prononcée par jugement à la requête d'un tiers	752
Section VII Cas dans lesquels les intéressés peuvent demander	
l'exclusion d'un membre de la communauté	754
e d. Mariana diun anfant an communauté	
§ 1. Mariage d'un enfant en communauté	755
§ 2. Décès d'un enfant en communauté	756
1. Généralités	756
2. De la part de communauté de l'enfant décédé sans	
postérité	758
a) Biens qui ne sont pas en communauté	759
b) Biens qui sont en communauté	759
aa) Héritiers hors communauté	759
bb) Héritiers en communauté	761
•	-
Section VIII Partage et liquidation de la communauté prolongée	763
§ 1. Liquidation et partage partieis	764
§ 1. Liquidation et partage partiels	764
§ 3. De l'époque à laquelle la liquidation et le partage peu-	
vent avoir lieu	765
C. Communauté réduite	766
Généralités	766
Section I. — Communauté réduite et séparation de biens	769
§ 1. Clause d'exclusion des immeubles. Communauté de	
monthos at annuate	769
meubles et acquêts	770
S 2. Itegres applicantes aux nieus communs	771
§ 3. Règles applicables aux biens non communs	111
Section II. — Communauté réduite avec stipulation d'union des biens	7 71
Section III. — De la communité d'acquêts	774
Généralités	774
S 1. Conditions requises pour qu'il y ait communauté	
d'acquêts	775
§ 2. Des diverses catégories de biens dans la communauté	
d'acquêts	775
1. Biens réservés	776
Biens réservés Biens soumis au régime légal	776
3. Biens soumis au régime de la communauté : acquêts	777
§ 3. De l'administration des biens dans la communanté	• • •
d'acquêts	779
§ 4. De la responsabilité des époux quant aux dettes, sous	113
régime de la communauté d'acquêts	782
A Dottes des Angus antámouses ou mericas	
1. Dettes des époux antérieures au mariage	782
2. Dettes des époux pendant le mariage	783
3. Droits de la femme dans la faillite du mari.	785

Section IV. — Dissolution et partage de la communauté d'acquêts . § 1. En général	786 786 787
CHAPITRE IV	_
DE LA SEPARATION DE BIENS	
Introduction A. Effets généraux de la séparation de biens § 1. En général	789 792 792 793
B. Propriété, administration et jouissance. Section I. — Propriété	794 794 794 796
Section II. — Administration. § 1. En général. § 2. Administration des biens de la femme par le mari. 1. Historique 2. De la remise par la femme de l'administration de ses biens au mari 3. Des présomptions légales qu'entraîne l'administration du mari.	799 799 800 - 800
Section III. — Jouissance. C. Dettes Section I. — En général § 1. Dettes dont le mari est responsable	809 810 810 811 811
de saisie pratiquée contre lui D. Revenus et gains Introduction Section I. — Revenus de la femme Section II. — Produit du travail de la femme	812 814 814 814 814
E. Contribution des époux aux charges du mariage	. 815 815
Section II. — Etendue de l'obligation de la femme de contribuer aux dépenses. § 1. Caractère facultatif du droit du mari de demander une contribution. § 2. La contribution doit être équitable. § 3. Sur quels biens de la femme la contribution doit-elle	817 817 821
être prélevée? § 4. Droit de recours à l'autorité compétente en cas de dis- sentiment au sujet de la contribution de la femme § 5. Du droit de la femme de retenir sa contribution	823

TABLE DES MATIÈRES	947
Section III. — De la dispense de restitution	Pages 825
F. La dot	827
Section 1. — Introduction.	827
Section II. — Des conditions requises pour qu'il y ait dot.	829
Section III. — Caractère juridique de la dot.	
Annexe. — Comment la séparation de biens prend elle fin?	830 833
CHAPITRE V	
— -	
DU REGISTRE DES RÉGIMES MATRIMONIAUX	
Introduction . A. Effets de l'inscription .	834
A. Effets de l'inscription Section I. — Généralités	837 837
Section II. — Des actes qui doivent être inscrite	839
§ 1. Le contrat de mariage	839
1. Eli general	834
2. De la portée de l'inscription d'un contrat nul ou irrégulier.	840
irrégulier. 5. § 2. Les décisions judiciaires concernant le régime matri-	040
montal,	842
§ 3. Les actes juridiques intervenus entre époux au sujet des apports de la femme ou des biens communs	010
\$ 4. Cas d'inscription non prévus à l'art. 248	843 845
1. Séparation de hiens anrès faillite	845
2. Cas où l'un des époux peut choisir seul le régime	
matrimonial. 3. Biens réservés constitués par des libéralités prove-	845
nant de tiers	846
Section III. — Des effets de l'inscription	847
§ 1. Généralités § 2. Des effets de l'inscription radiée	847
§ 2. Des effets de l'inscription radiée.	849
Section IV. — Les tiers et les ayants-droit.	850
Inscriptions et publications	854
Section I. — Objet de l'inscription	85 f
Section II. — Lieu de l'inscription	853
9 1. Principe general	853
Santage III Unbligations	854
§ 1. Introduction	8 5 8 858
§ 1. Introduction § 2. Objet de la publication § 3. Du moment des publications	859
	860
§ 4. Du neu de la publication. § 5. Des organes de publicité.	860
§ 6. Cas où la publication doit avoir lieu dens la Fauille	860
officielle suisse du commerce	860

,	r offer
C. De la tenue du registre	861
Section I. — En général	861
Section II De la composition du registre des régimes matrimo-	
niaux	862
RA Du magistra primainal	
9 1. Du registre des récuisitions	863
g w. Du regions doe requisitations	863
§ 2. Du registre des réquisitions	863
§ 3. Du répertoire des personnes	863
Section III Du droit de chacun'd'être renseigné sur les inscriptions	
dn registre des régimes matrimoniaux	864
Section IV. — De la manière de procéder à l'inscription	865
§ 1. Réquisition d'inscription	865
1. De la forme dans laquelle la réquisition doit être faite	865
2. Des vérifications auxquelles le prépose doit procéder	
3. De la décision du préposé après vérification et du	
droit de recours contre sa décision	866
a) Décision du préposé	866
b) Recours contre la décision du préposé	868
aa) Recours à l'autorité de surveillance.	
bb) Recours au Conseil federal.	269
4 Out nout requérir l'infarintion 9	869
	870
8 Z. De Thistription proprementative	870
1. En général	870
3. De l'énoncé de l'inscription	
Section V — Radiation, modification et suppression des inscriptions.	871
8 1. Radiation	871
§ 1. Radiation	872
Section VI. — Concordance entre le registre des régimes matrimo-	
niaux et d'autres registres officiels.	872
§ 1. Concordance avec le registre du commerce	873
9 1. Concordance avec le registre dentier	873
§ 2. Concordance avec le registre foncier. 1. Mutations immobilières découlant d'un contrat de	
mariage ou d'une décision judiciaire.	873
mariage ou u une decision judiciario	010
2. Mutations immobilières résultant d'un acte juri-	-875
dique conclu entre époux	014
Section VII. — Inscription et publication des contrats de mariage	
conclus par des Suisses à l'étranger	876
8 1. Contrats conclus à l'étranger par des Suisses qui res-	٠.
tent à l'étranger	876
tent à l'étranger . § 2. Contrats conclus à l'étranger par des Suisses qui ren-	٠
trent, dans la suite, au pays	877
· ·	

APPENDICE

APPLICATION DE LA LOI DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

CHAPITRE I

APPLICATION DE LA LOI DANS L'ESPACE

Introduction	Pages 878
A. Application de la loi suisse aux étrangers en Suisse .	- * •
Section I. — Capacité civile de la femme mariée étrangère	879
Section II - Droit matrimonial and inclined	879
Section II. — Droit matrimonial applicable aux étrangers en Suisse. § 1. Premier cas: Etrangers mariés et dominible en Suisse.	883
§ 1. Premier cas: Etrangers mariés et domiciliés en Suisse. § 2. Deuxième cas: Epoux étrangers domiciliés à l'étranger à l'époque de ils est contractif et de l'étranger	884
" - CPOSICO VILLO VILLO CON LENGUE IN REPREDA MORA GRANT TRANS	
tore hosterreniament tent downsile en Zuidea	889
Rapports pécuniaires internes des époux. Rapports pécuniaires externes des époux.	889
S D. I roisieine cas". Enoug Atrangers maride à l'éternan-	891
mais ayant like on builsse felle pramier domicile conjugal	894
. N 4 Decisional a supplied of 12 in in nonveni dominio	894
§ 5. Application du régime matrimonial extraordinaire aux étrangers domiciliés en Suisse	905
	895
B. Application de la loi suisse aux Suisses à l'étranger . Section I. — Capacité de la femme mariée suisse à l'étranger.	898
Section II — Droit matrimonial and inchinate suisse a l'euranger.	898
Section II — Droit matrimonial applicable aux Suisses à l'étranger. § 1. Premier cas: Epoux suisses domiciliés et mariés à	899
I CURINGER.	899
§ 2. Deuxième cas : Epoux suisses domiciliés et mariés en	000
Suisse, mais ayant transféré leur domicile à l'étranger postérieurement à leur mariage	
§ 3. Troisième cas : Epoux suisses mariés hors du pays, qui	900
transfèrent leur domicile de l'étranger en Suisse.	902
•	
CHAPITRE II	
APPLICATION DE LA LOI DANS LE TEMPS	
Les effets généraux du mariage	
	904
3. Régime matrimonial	904
Section I. — Régime légal. § 1. Rapports pécuniaires entre époux	904
1. Historique de l'art. 9 du titre final	904 904
2. Etendue et limites de la règle contenue à l'art. 9	₹U4
al. 1 et 3 du titre final	007

a) Etendue de l'applicabilité	ďι	ı dr	oit a	nci	a n		Pag 90
Athing a line of the country of the	da.	400	i4	•			91
oco icelime matrimonia	l e:	xtra	ordi	nai	 Pa	•	
DI DIGIID LUNGEVAR					٠.	•	91
cc) Contrat de mariace		•	•	•	•		91
44 UlVorce ou conometic		4.		•	•	•	91
3. Faculté accordée aux époux droit nouveau	4.	uo (or he	•	. •	٠	91
droit nouveau	пü	80	SOUT	net	tre	au	
§ 2. Rapports des époux avec les tiers	-						91
1. Principe general	•						91
2. Exception au principe général				-			91
Exception au principe general							91
Section II. — Contrat de mariage.						•	
S 1. Kaddoris décuniaires entre angue	•	٠	-	•	•		919
							919
8 3. Contrats de mariago incerita acordo	ec	168	tiers				924
\$ 3. Contrats de mariage inscrits sous droit	l'e:	mp:	re de	3 1'2	ınci	en	
				_			922
ection III. — Garantie des droits des tiers.							

GENÈVE

, IMPRIMERIE DE L'ANNUAIRE DU COMMERCE SUISSE CHAPALAY & MOTTIER